



Rapport de transparence 2006  
Régimes de pension sectoriels sociaux Sefocam

Conformément aux dispositions de l'article 42 de la LPC, nous vous soumettons par la présente le rapport annuel relatif à la gestion, par Sepia, des régimes de pension sectoriels sociaux des entreprises de Garage (C.P. n° 112), de la Carrosserie (C.S.-P. n° 149.02), du Commerce du métal (C.S.-P. n° 149.04) et du Sous-commission paritaire pour la récupération de métaux (C.S.-P. n° 142.01).

Ce rapport est constitué de deux parties, dont la première traite du volet pensions et la seconde, du volet solidarité.

## 1. Engagement de pension

### 1.1. Financement de l'engagement de pension

**Règlement de pension** Une description détaillée du mode de financement des engagements de pension figure dans le règlement de pension annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs<sup>1</sup>. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam ([www.Sefocam.be](http://www.Sefocam.be)), où le document en question est publié.

**Contributions définies** Les engagements de pension sectoriels sont du type « contributions définies ». Dans ce cadre, les organisateurs se sont engagés à verser, pendant la carrière active des affiliés, des contributions périodiques prédéfinies, qui sont capitalisées dans le but d'obtenir un certain capital final à la date d'expiration.

Vous trouverez ci-dessous la contribution annuelle totale aux engagements de pension sectorielle par affilié.

	du 01/01/2002 au 31/12/2003	du 01/01/2004 au 31/12/2005	à partir du 01/01/2006
Garages	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,14% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Carrosserie	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,24% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Commerce du métal	1% du volet pension	≈ 0,95% du volet pension ≈ 0,05% du volet solidarité	≈ 1,14% du volet pension ≈ 0,06% du volet solidarité
Récupération de métaux			≈ 0,66% du volet pension ≈ 0,04% du volet solidarité

**Financement** Les garanties assurées des engagements de pension sectoriels sont financées par les organisateurs exclusivement. Le financement repose sur des contributions mensuelles et sur la technique de la capitalisation individuelle.

<sup>1</sup> La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.

## 1.2. Stratégie d'investissement

Fonds cantonné de la branche 21 Les contributions relatives aux engagements de pension sectoriels sont capitalisées dans un fonds cantonné de la branche 21. A cet égard, Sepia garantit, dans le cadre de l'engagement de résultats souscrit, que les contributions versées sont capitalisées de manière à ce qu'il soit au minimum toujours satisfait à la garantie de rendement minimale prévue à l'article 24, §2 de la loi relative aux pensions complémentaires.

Distribution de l'intégralité des bénéfices Outre le rendement garanti précité, Sepia procède à une distribution de l'intégralité des bénéfices, en fonction des résultats du fonds cantonné au cours de l'année écoulée. Le fonds cantonné est constitué de l'actif inscrit au bilan de Sepia ; cet actif est lui-même dissocié du reste de l'actif, de sorte qu'il constitue un fonds séparé.

Convention-cadre Pour pouvoir garantir le rendement précité, Sepia a recours à une stratégie d'investissement défensive, où les placements sont principalement effectués en titres à revenu fixe. Cette stratégie a pour but de garantir la sécurité, le rendement et la liquidité des placements. A cet égard, il est tenu compte d'une diversification et d'une répartition avisées des placements.

Ainsi peut-on globalement affirmer que le portefeuille de placements est constitué à 85% d'obligations et à 15% d'actions. Les pourcentages précités peuvent toutefois varier dans certaines limites, pour permettre au portefeuille de se conformer plus étroitement aux opportunités concrètes du moment. L'on peut donc résumer de la façon schématique suivante les principes appliqués au sein de la convention-cadre relative aux investissements :

	Médiane	Ecart (+)	Ecart (-)
Obligations	85%	10%	10%
Actions	15%	10%	10%
Liquidités	0%	20%	0%

Choix du gestionnaire de patrimoine La structure de Sepia met en avant la compétence décisionnelle des organisateurs dans le cadre des engagements de pension sectoriels. Les représentants de Sepia eux-mêmes se tiennent à l'arrière-plan : ils mettent d'une part leur savoir-faire technique et leur expérience à la disposition des représentants du secteur et veillent d'autre part à l'exécution d'une gestion financière équilibrée, à la lumière des engagements de résultats souscrits par Sepia (voir ci-devant).

Compte tenu de cette philosophie, les organisateurs des engagements de pension sectoriels sont habilités à s'attacher les services d'un gestionnaire de patrimoine externe. Les organisateurs ont fait usage de cette possibilité et désigné les deux gestionnaires de patrimoine suivants, à qui ils ont confié la gestion financière des engagements de pension sectoriels :

- ? Delta Lloyd, à concurrence de 60% du portefeuille de placements ;
- ? Dexia Asset Management, à concurrence de 40% du portefeuille de placements.

Gestion de l'actif La composition du portefeuille et la mesure dans laquelle elle tient compte d'aspects sociaux, éthiques et environnementaux, sont commentées ci-après pour ce qui concerne la gestion de l'actif assurée tant par la Delta Lloyd que par Dexia Asset Management.

? Composition du portefeuille (en %, rapport entre portefeuille partiel et portefeuille total)

		01/06	02/06	03/06	04/06	05/06	06/06	07/06	08/06	09/06	10/06	11/06	12/06
Delta Lloyd	Actions	18,42	18,73	18,92	18,35	17,06	17,84	17,59	18,12	18,60	18,69	18,31	18,35
	Obligations	79,50	80,76	80,78	81,17	82,81	80,97	80,87	79,92	81,03	78,97	79,59	80,87
	Cash	2,08	0,51	0,29	0,48	0,13	1,19	1,54	1,96	0,37	2,34	2,10	0,78
Dexia AM	Actions	18,92	17,87	18,06	17,96	16,94	16,46	16,17	15,88	16,08	16,32	16,82	16,92
	Obligations	79,34	77,93	79,13	79,82	80,71	80,79	80,22	81,46	81,50	81,51	82,04	79,88
	Cash	1,74	4,20	2,81	2,21	2,35	2,75	3,61	2,66	2,42	2,18	1,14	3,20

? Aspects sociaux, éthiques et environnementaux liés à la composition du portefeuille

	Pourcentage du portefeuille investi selon des critères de durabilité	Critères appliqués	Commentaire
Delta Lloyd	Actions : 73%	Divers indices éthiques (Dow Jones et Sustainability, Ethibel)	En vertu du cadre de référence convenu, l'allocation stratégique de l'actif est constituée à 15% en moyenne d'actions de la zone UME et à 85% d'obligations d'Etat en euros. Il est permis de s'écarter de cette allocation stratégique dans certaines limites (fixées au préalable). La politique d'investissement de la Banque Delta Lloyd est basée sur un scénario macro-économique qui résulte en une surpondération ou en une sous-pondération en actions et en obligations par rapport à l'allocation stratégique de l'actif.

Delta Lloyd	Obligations : 83% (govies) + 3,91% (non-govies)	JPM EMU + Ethibel Sustainable Index	<p>Une politique spécifique est par ailleurs élaborée pour chaque classe d'actifs (actions et obligations). En 2006, la part d'actions dans le portefeuille a été surpondérée, au détriment d'une sous-pondération des obligations. Le portefeuille d'actions a fait l'objet d'une politique sectorielle neutre, dans le cadre de laquelle l'accent a été mis sur le "stock picking". Le choix a porté sur un portefeuille constitué d'actions de qualité et principalement, de "big caps" (valeurs à capitalisation boursière élevée), au détriment de ce que l'on appelle les "small caps" et les "mid caps". Les actions sont au premier chef sélectionnées sur la base de facteurs fondamentaux où les aspects sociaux, éthiques et environnementaux jouent un rôle secondaire et sont soutenus au travers de divers indices éthiques (principalement Dow Jones, Sustainability et Ethibel). Presque 60% des actions en portefeuille (au 31/12/2006) proviennent d'au moins un des indices éthiques cités. Ensemble, ces actions représentent 73% du portefeuille d'actions (au 31/12/2006)</p> <p>En outre, au cours du troisième trimestre, les positions en actions ayant une quelconque activité dans le secteur de l'armement (EADS, Finmeccanica et Thales) ont été entièrement vendues.</p> <p>Le cadre de référence du portefeuille est l'indice JP Morgan EMU government bond; au 31/12/06, un peu plus de 83% du portefeuille a été investi dans ce benchmark [par rapport à 75% fin 2005. Les 17% restants ont été investis dans des valeurs financières (9,9%), des biens d'utilité publique (1,53%), des valeurs industrielles (4,08%) et les télécommunications (1,42%). Presque ¼ de la partie non-étatique a été investie dans des obligations d'émetteurs issus de l'indice Ethibel sustainability : GlaxoSmithKline, Unicredito Italiano et Deutsche Telecom. Le reste a été investi dans Gaz de France, General Electric, AIG Sunamerica, Aegon, Royal Bank of Scotland, Investor AB, Citigroup et Terna. Les obligations d'entreprises peuvent être scindées comme suit selon la notation: 0,43% AAA, 1,99% AA+, 2,06% AA, 6,81% AA-, 3,39% A+, 0,92% A en 1,42% A-.</p>
Dexia AM	97,05%	Respect des normes de l'OIT	<p>L'ensemble du portefeuille a été investi à 97,05% de façon éthique dans le respect des normes de l'OIT. Les états qui ont ratifié les traités de l'OIT et les entreprises qui appliquent ces normes dans leur stratégie d'entreprise reçoivent un label. Les normes portent sur l'interdiction de discrimination, de travail des enfants et de travail forcé et le droit à la liberté d'association. Ce pourcentage élevé ne relève pas d'un choix délibéré dans le chef de Sefocam: il est fréquent que les actions et obligations durables soient également des actifs de qualité, de sorte que des chevauchements importants surviennent automatiquement.</p>

### 1.3. Rendement des investissements

Delta Lloyd

Delta Lloyd a enregistré un rendement de 3,54% en valeur de marché, contre 2,87% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 4,36%.

#### *Explication*

*Un rendement de 3,54% en valeur de marché a été atteint alors que le benchmark a atteint un rendement de 2,87%. Si le portefeuille s'est mieux comporté que le benchmark, c'est dû au fait que la position des actions a été considérée en 2006 et que les actions ont enregistré en 2006 des prestations sensiblement meilleures à celles des obligations. Le portefeuille d'actions en soi s'est également mieux comporté que le benchmark d'actions, ce qui a également contribué à la performance exceptionnelle du portefeuille par rapport au benchmark. Le rendement comptable a atteint 4,36% pour 2006.*

Dexia AM

Dexia AM a enregistré un rendement de 2,64% en valeur de marché, contre 2,87% pour le benchmark. Le rendement comptable s'élève à 4,44%.

#### *Explication*

*La stratégie d'investissement à long terme a été principalement définie par le cadre de référence convenu. A court terme, la stratégie d'investissement de Dexia Asset Management est définie par un scénario macro-économique solidement étayé. Les perspectives de croissance positives, les bons résultats d'entreprise et la faible prime de risque nous a amené, dans le courant de 2006, à maintenir la stratégie de 2005 et à poursuivre la pondération en actions.*

*La pondération en actions s'est par la suite révélée être un bon choix vu les bonnes performances des marchés des actions en 2006. Cependant, au niveau de la partie actions, les prestations n'ont pas atteint la référence. Cette sous-performance est principalement due aux dossiers de reprise où le portefeuille n'était pas placé : Arcelor, Thyssenkrupp, Schering, Iberdrola, Capitalia, Deutsche Boerse et San Paolo.*

*Pour ce qui est de la partie obligataire, on avait opté pour un positionnement défensif. En ce qui concerne les obligations d'entreprise, la préférence a été donnée au secteur financier, lequel est moins exposé aux reprises financées avec des dettes. Avec l'augmentation des taux d'intérêt bancaires, on a choisi d'arbitrer une partie des obligations d'Etat vers les obligations espagnoles Cedulas et danoises Mortgage Bonds, rentables (rating AAA). En raison de la plus grande sensibilité aux taux, le portefeuille obligataire enregistre une légère sous-performance par rapport à la référence.*

Détails

Les résultats des investissements sont commentés davantage dans le détail ci-après. Nous nous pencherons en premier lieu sur le rendement financier, pour passer ensuite à un aperçu des plus-values et des moins-values réalisées et enfin, au rendement comptable.

? Rendement financier au 31/12/2006 (en chiffres absolus exprimés en EUR)

	Investment type	Market Value	Percentage	Bench mark	Deviation	Return YTD	Return Bench-mark	Excess return
<b>Delta Lloyd Bank</b>	Actions	6.245.589,64	18,35%	15,00%	3,35%	22,10%	21,92%	0,18%
	Obligations	27.526.382,61	80,87%	85,00%	-4,13%	-0,26%	-0,25%	-0,01%
	Cash	266.166,39	0,78%	0,00%	0,78%	-0,32%	0,00%	-0,32%
	<b>Total</b>	<b>34.038.138,64</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>		<b>3,54%</b>	<b>2,87%</b>	<b>0,67%</b>
<b>Dexia AM</b>	Actions	3.953.592,34	16,92%	15,00%	1,92%	18,87%	21,92%	-3,05%
	Obligations	18.667.997,33	79,88%	85,00%	-5,12%	-0,34%	-0,25%	-0,09%
	Cash	748.489,51	3,20%	0,00%	3,20%	0,00%	0,00%	0,00%
	<b>Total</b>	<b>23.370.079,18</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>0,00%</b>	<b>2,64%</b>	<b>2,87%</b>	<b>-0,23%</b>
<b>Total</b>		<b>57.408.217,82</b>				<b>3,18%</b>	<b>2,87%</b>	<b>0,31%</b>

? Aperçu des plus-values et des moins-values réalisées au 31/12/2005 (chiffres en EUR)

<b>Delta Lloyd</b>	Plus-values réalisées sur les actions	154.476,10
	Plus-values réalisées sur les obligations	95.542,64
	Moins-values réalisées sur les actions	-3.877,10
	Moins-values réalisées sur les obligations	-176.529,91
	<b>Total</b>	<b>69.612,43</b>
<b>Dexia AM</b>	Plus-values réalisées sur les actions	220.593,80
	Plus-values réalisées sur les obligations	3.512,54
	Moins-values réalisées sur les actions	-25.553,67
	Moins-values réalisées sur les obligations	-13.639,17
	<b>Total</b>	<b>184.913,50</b>
	<b>Total général</b>	<b>254.525,93</b>

? Rendement comptable au 31/12/2005

Gestionnaire de patrimoine	Période	Rendement comptable depuis le début de l'exercice
Delta Lloyd	01/01/2006-31/12/2006	4,36%
Dexia AM	01/01/2006-31/12/2006	4,44%

#### 1.4. Structure des frais

**Dossier technique** Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de pension sectoriels, les fondements techniques de l'assurance de groupe contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).

**Frais imputés** L'on peut distinguer les frais suivants :

- d'une part, les frais liés à la « gestion du passif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire : les frais afférents aux nouvelles affiliations, aux calculs annuels, à la majoration des garanties assurées, etc. Ces frais, imputés par Sepia, sont exprimés en fonction d'un pourcentage appliqué aux contributions ;
- et d'autre part, les frais liés à la « gestion de l'actif » des engagements de pension sectoriels, c'est-à-dire les frais de gestion des gestionnaires de patrimoine.

**Frais imputés par Sepia** Pour l'année d'assurance 2006, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 533.933,05 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de pension sectoriels.

Au total, la limite maximale de 5% des contributions fixée pour les plans de pension sociaux n'a pas été dépassée.

**Frais imputés par les gestionnaires de patrimoine** Les frais de gestion portés en compte par gestionnaire de patrimoine et par trimestre sont détaillés ci-après. L'importance du patrimoine en gestion n'étant pas identique (voir la répartition 60% -40% précitée), une comparaison en termes absolus ne refléterait pas entièrement la réalité. C'est la raison pour laquelle nous proposons ci-dessous deux tableaux comparatifs, dont le premier fait la synthèse des frais de gestion en chiffres absolus et le second affiche les frais exprimés proportionnellement au patrimoine en gestion.

? *Chiffres absolus (en euros et TVA comprise)*

Frais	2006	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	49.361,86	44.545.19
Droits de garde	6.969,91	6.401.48
Frais de transaction achats	2.504,92	1.319.22
Frais de transaction ventes	894,35	749.06
Frais de courtage et frais bancaires	0,00	3.437.94
Encaissement dividendes	1,06	50,00
Total	59.732,10	53.064.95



? En pourcentage du patrimoine géré par le gestionnaire de patrimoine (valeur comptable)

Frais	2005	
	Delta Lloyd	Dexia AM
Rémunération du gestionnaire	0,18%	0,20%
Droits de garde	0,02%	0,03%
Frais de transaction achats	0,009%	0,01%
Frais de transaction ventes	0,003%	0,00%
Frais de courtage et frais bancaires	0,00%	0,02%
Encaissement dividendes	0,00%	0,00%
Total	0,21%	0,25%

#### 1.5. Participation bénéficiaire

Participation  
bénéficiaire

En sus du rendement garanti de 3,25%, une participation bénéficiaire a été octroyée aux polices individuelles. La participation bénéficiaire pour l'année 2006 a été fixée à 0,75%. En d'autres termes, le rendement global pour 2006 s'élève à 4%.

Ceci s'inscrit résolument au-delà du rendement minimum de la LPC, selon laquelle la capitalisation n'a pas à être supérieure à l'indice au cours des 5 premières années de l'affiliation.

## 2. Engagement de solidarité

Règlement de solidarité	<p>2.1. Financement de l'engagement de solidarité</p> <p>Une description détaillée du mode de financement des engagements de solidarité figure dans le règlement de solidarité annexé aux conventions collectives de travail sectorielles respectifs<sup>2</sup>. Pour plus d'informations à ce sujet, consultez le site web de Sefocam (<a href="http://www.Sefocam.be">www.Sefocam.be</a>), où le document en question est publié.</p>
Financement	<p>Les garanties assurées des engagements de solidarité sont financées par les organisateurs. Le financement repose sur des primes temporaires d'un an, qui sont versées mensuellement en douzièmes.</p>
Fonds de solidarité Sefocam	<p>2.2. Stratégie d'investissement, compte de résultats et structure des frais</p> <p>Un fonds de solidarité, nommé «Fonds de solidarité Sefocam», a été créé au sein de Sepia. Dans ce cadre, Sepia s'est engagé à distribuer et à accorder au titre de participation bénéficiaire, en surplus des bases tarifaires, l'intégralité des bénéfices issus des assurances.</p> <p>L'assurance des prestations de solidarité étant réassurée à 100% :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>? le bilan du Fonds de solidarité ne comprend qu'un montant très limité d'actifs dont la gestion s'effectue de façon conservatrice;</li><li>? le résultat positif du compte de pertes et de profits se compose pour la majeure partie de ristournes de participation bénéficiaire que les réassureurs accordent à Sepia. Ceux-ci atteignaient 514.472 EUR en 2006, dont 250.263 EUR correspond avec le décompte final pour l'année 2005 et 264.209 EUR provient d'une estimation du résultat positif pour l'année 2006.</li></ul>
Dossier technique	<p>Afin de pouvoir couvrir les frais liés à la gestion des engagements de solidarité, les fondements techniques contiennent des chargements qui sont imputés aux organisateurs. Les chargements imputés pour les engagements de pension sectoriels sont décrits dans le dossier technique communiqué par Sepia à la Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA).</p>
Frais imputés par Sepia	<p>Pour l'année d'assurance 2006, Sepia a porté au compte des organisateurs un total de 35.301,51 EUR de frais pour la rétribution de la gestion du passif des engagements de solidarité sectoriels.</p>
Mise en réserve intégrale des bénéfices	<p>2.3. Participation bénéficiaire</p> <p>Dans le cadre du volet solidarité, il n'est pas vraiment question de "répartition des bénéfices" mais plutôt de "mise en réserve des bénéfices". Dans le volet solidarité, il n'existe d'ailleurs pas de réserves acquises, ce qui empêche de partager le bénéfice d'un exercice comptable donné par rapport aux réserves.</p> <p>En revanche, conformément aux recommandations de la CBFA, les bénéfices sont mis en réserve : le résultat reste intégralement dans le volet solidarité et est affecté au financement des obligations futures du régime de solidarité. Ainsi, pour l'année 2006, un montant de 530.028 EUR a été versé de cette manière dans le volet solidarité. Le faible solde technique restant de 5.723 EUR a été ajouté à la réserve de fluctuation.</p>

<sup>2</sup> La convention collective de travail du 26 mai 2005 modifiant et coordonnant le régime de pension sectoriel social pour ce qui est des secteurs des Garages, de la Carrosserie et du Commerce du métal et la convention collective de travail du 20 octobre 2005 instaurant un régime de pension sectoriel pour le secteur de la Récupération des métaux.



1000 Brussel  
HR Brussel 43.246  
Rek. nr. 799-5501252-93

*DVV verzekeringen*